



DISPOSITIF DE FORMATION ACCOMPAGNÉE (DFA)



ESRP APSAH - PÔLE FORMATION / INSERTION

QU'EST-CE QUE LE DFA ?



Le Dispositif de Formation Accompagnée (DFA) permet à des **personnes en situation de handicap** de suivre une **formation de droit commun** tout en bénéficiant d'un **accompagnement médico-psychosocial individualisé**. Il s'agit d'une modalité « hors les murs » portée par les Services de Réadaptation Professionnelle (SRP).

OBJECTIFS DU DISPOSITIF



Sécuriser les parcours /
Eviter les ruptures de
parcours de formation de
droit commun.



Proposer un accompagnement
médico-psychosocial coordonné
par un référent de parcours de
proximité.



Permettre aux personnes de
se former tout en bénéficiant
d'un accompagnement adapté
à leurs besoins.



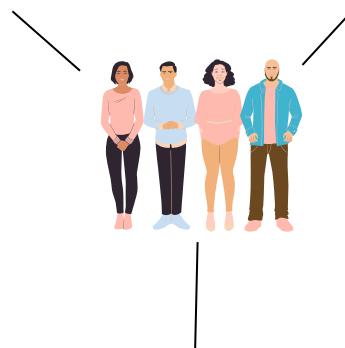
Bénéficier d'un service de
réadaptation professionnel
(SRP), d'adaptations et
d'outils de compensation.



À QUI S'ADRESSE LE DFA ?

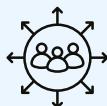
Toute personne
reconnue en situation
de handicap (RQTH)

Avec un projet de formation
validé nécessitant des
aménagements spécifiques



Sous notification
de la MDPH

ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ



Le Dispositif de Formation Accompagnée (DFA) mobilise une **équipe pluridisciplinaire** dans les domaines : médical, paramédical, éducatif, social, prévention des risques, insertion et troubles des apprentissages.

L'accompagnement vise à :



- Identifier les besoins, définir les adaptations et mettre en place les moyens de compensation



- Accompagner la levée des freins liés : aux apprentissages et à l'articulation vie privée / vie professionnelle



- Assurer le suivi en santé



- Mettre en place des relais



- Outiller et soutenir les démarches liées à l'emploi

CONTACT

ESRP APSAH

Catherine GROTTI

 cip.pfi@apsah.asso.fr

 05 55 70 23 84



<https://www.apsah.asso.fr/>